

L'an deux mil vingt et un, le cinq août, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 29/07/2021, se sont réunis à la salle polyvalente d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, RABY Sylvie, SOUILLER Nicole.

Conseillers absents : POJOLAT Romain, GERARD Francine

Secrétaire de séance : SOUILLER Nicole.

Délibération n°3 : PAD - Choix de l'entreprise chargée de l'étude – Demande de fonds de concours à API - Demande de subventions au Département du Puy de Dôme

Dans sa séance du 16 décembre 2020, le conseil municipal avait décidé d'engager la commune dans un Programme d'Aménagement Durable. Un cahier des charges a été établi et diffusé à plusieurs bureaux d'études. Cinq ont répondu et quatre ont été retenus pour une audition le 22 juillet 2021.

A l'issue de ces auditions, le conseil municipal doit choisir quel bureau d'étude retenir. Sur proposition du maire et des membres du conseil présents à ces auditions, le groupement Les Andains est retenu pour effectuer cette étude pour une somme de 22 625 euros hors taxe. Cette étude peut être financée d'une part par le Conseil Départemental à hauteur de 9 000 euros et d'autre part par l'Agglo pays d'Issoire à hauteur de 6 812 euros, le reste à charge pour la commune étant de 6 812 euros (HT)

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental au titre de l'action Aide à la réalisation d'un Plan d'Aménagement Durable (taux de subvention 60% du montant H.T de l'étude, plafonnée à 9 000,00 €).

De plus, il propose au conseil municipal de demander à l'Agglo Pays d'Issoire une participation financière par le biais des fonds de concours mis à disposition des communes par le vote du Conseil communautaire du 29/09/2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le choix du bureau d'étude Les Andains,
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental au titre du Plan d'Aménagement Durable,
- Sollicite l'attribution des fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel GONTHIER

